

Rubrique: Economie, travail et éducation

Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration

Date de publication: KABVS 23.10.2025 Visible par le public jusqu'au: 23.11.2025 Numéro de publication: AR-VS05-0000002212

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Riccardo Martina, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Riccardo Martina Domicile: Avenue de la Fusion 88 1920 Martigny

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public

Adresse, lieu : Route de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz

Parcelle N°678

Plan N°9

Lieu-dit: Le Tsampi

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Ristorante - Pizzeria "Borsalino" Heures d'ouverture : de 08h00 à 00h00

Jours d'ouverture : 7/7

Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Martina Riccardo, domicilié à l'avenue de la Fusion 88, 1920 Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz Route de Nendaz 352 1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours

Expiration du délai: 22.11.2025